

L'assemblée générale décide de constituer un pôle métier Référentiel topographique pour une durée d'un an, renouvelable tacitement jusqu'au terme du CPER.

Principes généraux

La charte partenariale fixe les objectifs et les principes d'organisation des pôles métiers en son article 4.2.

Contexte

Afin de mieux connaître leur territoire et de gérer leur patrimoine, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les syndicats, les gestionnaires de réseaux..., constituent des bases de données géographiques de plus en plus précises : du niveau cadastral au 2-5 000ème jusqu'au niveau topographique au 200ème des bases de données urbaines.

Ces donneurs d'ordres réalisent ou font réaliser des prestations de levés topographiques dans le cadre de travaux d'aménagement ; mais peu d'acteurs disposent de plans de récolement après travaux alimentant une base de données topographique.

Le contexte réglementaire lié aux travaux à proximité de réseaux - la réforme dite « anti-endommagement des réseaux » est entrée en application en juillet 2012. Outre la mise en place d'un guichet unique, la certification des personnels intervenant à proximité des réseaux, elle implique une meilleure connaissance de la localisation des réseaux, mais également un meilleur partage de l'information entre tous les acteurs concernés (collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux publics). Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être géoréférencés en classe A (classe de précision [10cm] induite par l'incertitude maximale de localisation des réseaux rigides inférieure à 40cm). En 2026, ces exigences, applicables aux réseaux sensibles, seront étendues à l'ensemble du territoire. Les classes de précision cartographiques s'appliquent aux trois dimensions X, Y et Z.

L'arrêté du 22 décembre 2015, relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux recommande la mise à disposition d'un fond de plan, si existant, étant « le meilleur lever régulier à grande échelle disponible selon le format d'échange du plan corps de rue simplifié (PCRS) pour la transmission des données de localisation des réseaux aux déclarants ».

A travers cette importante réforme, la collecte et la gestion de la donnée topographique sont donc mises au cœur des enjeux des systèmes d'information géographique territoriaux, le PCRS n'étant finalement qu'un formatage spécifique et partiel de ces données.

Pôle métier Référentiel topographique *Feuille de route*

Objectifs

Les objectifs du pôle métier Référentiel topographique se déclinent selon 4 axes :

- **Accompagner et porter à connaissance** la mise en œuvre d'acquisition, de gestion et de contrôle des données à grande échelle : bonnes pratiques, retour d'expérience et vulgarisation
- **Échanger et partager** autour des usages et de la diffusion des données grande échelle
- **Assurer une veille et un suivi** du contexte réglementaire
- **Assurer le lien avec l'échelon national** à travers la participation à des groupes de travail : commission Données du CNIG (PCRS), AITF, observatoire régional des DT-DICT

Animation

La co-animation du pôle métier Référentiel topographique est assurée par :

- Sylvaine Duceux (Lorient Agglomération)
- Cécile Olivier / Clément Anet (Rennes Métropole)
- Christophe Piriou (Brest Métropole)
- David Bigoin (Morbihan Energies)

Missions générales

- organiser et animer des réunions régulières du pôle métier Référentiel topographique (environ 2 à 3 par an) et éventuellement des groupes de travail restreints en fonction des thématiques / projets / expérimentations,
- aider à la compréhension des enjeux et des objectifs de la réforme anti-endommagement des réseaux, proposer des guides méthodologiques adaptées, proposer des ateliers pratiques
- participer aux réunions des groupes nationaux sur la thématique : groupe de travail du CNIG ([GT PCRS-accompagnement](#)), , AITF, ... pour assurer l'articulation et l'échange avec les travaux bretons ;
- travailler à l'élaboration d'outils d'import-export (PCRS : validateur, certificateur), d'agrégation des données référentielles
- contribuer à l'amélioration de la documentation et de la gestion des réseaux
- constituer un observatoire des données à grande échelle dans les structures bretonnes

Pôle métier Référentiel topographique *Feuille de route*

Périmètre

Toutes les « autorités publiques » en Bretagne, au sens de la directive INSPIRE et du périmètre prévu au partenariat GéoBretagne.

Et en particulier : collectivités, services de l'Etat, notamment DDTM et DREAL, gestionnaires de réseaux (eau, énergie, ...).